



Châtillon, le 7 avril 2023

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS  
Lundi 30 janvier 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 30 JANVIER À DIX-NEUF HEURES**, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme **DORFIAC Élodie**, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et de **M. DORSO André** co-président à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 20/01/2023**

**Présents :**

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente  
M. DORSO André, co-président  
Mme BÉNICHOU Florence, Mme BERNARD HULIN Yvane, M. BINET Rémi, M. CASMÈZE Cyrille,  
M. DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, Mme MARIEN Ariane, M. MYSLIWICE  
François, Mme UKOVIC Danièle.

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),  
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Mme MONIQUE Pascale

**Absent(e)s :** M. BOUSQUET Jean-Philippe

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du 13 septembre 2022
2. Point sur la visibilité des conseillers de quartier
3. Point d'information sur le plan de circulation et discussion sur la sécurisation autour de l'école
4. Point d'information sur les projets d'aménagement dans la ville :
  - \*aménagement rue de Malakoff
  - \*projet ludo-médiathèque
  - \*concertation Zone des Arues
5. Échanges avec les Châtillonnais présents du public.
6. Date du prochain conseil



## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion. Aucune remarque ou demande de modifications a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour information, les procès-verbaux seront mis en ligne en mars/avril lors de l'installation du nouveau site internet de la ville.

## **2. Point sur la visibilité des conseillers de quartier**

2 conseillers ont adressé un mail à leurs homologues début janvier afin de relancer et d'organiser la visibilité du conseil à la population du quartier pour

L'idéal serait de trouver un lieu de rendez-vous, de rencontre sur le quartier plutôt que sur le marché qui est un lieu pour tous les chatillonnais. Cela permettrait de ne pas confondre avec les permanences des élus sur le marché qui est le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois.

Un endroit qui pourrait répondre à ce projet est la placette située après la station du tram ;

Il serait possible au début mars après les vacances scolaires et avant le prochain conseil, cela laisse aussi le temps de préparer des flyers et l'achat d'un oriflamme.

Il est indiqué qu'à cet emplacement les citoyens du côté Division Leclerc ne viendra pas de l'autre côté de la départementale. Il sera possible d'alterner les sites afin de toucher le plus de population possible.

## **3. Point d'information sur le plan de circulation et discussion sur la sécurisation autour de l'école**

### 3-1-Rappel du plan global de déplacement :

Suite à toutes les enquêtes et ateliers menés depuis 1 an avec le cabinet Transamo, celui-ci a proposé plusieurs scénarii de programme pour modifier les problématiques de circulation. Le scénario final sera présenté vendredi 3 février.

En ce qui concerne la rue du plateau où la circulation devient très problématique pour les riverains : les voitures la descendent très rapidement, des camions y stationnent, elle est très étroite ce qui implique des manœuvres interminables.

→ Cette voie est limitrophe sur 2 communes, ce qui en complique la gestion. La mairie de Fontenay-aux-Roses modifie aussi son plan de circulation de façon impactante sur la partie du plateau à Châtillon. Une réunion intercommunale est prévue pour trouver une solution qui conviendrait à tous les riverains et aux communes.

Le projet est de la faire passer en sens unique à condition de l'accord de la mairie de Fontenay-aux-Roses.

-de plus, un immeuble va être construit dans cette rue, ce qui va amener des véhicules supplémentaires.

Cependant, l'immeuble sera en recul ce qui va élargir le trottoir le long de ce nouveau bâtiment. Le promoteur sera chargé de refaire la voirie et le passage de l'orme au chien.

Une réunion de concertation auprès de la population sera organisée en mars, si certains ne peuvent pas s'y rendre une réunion de présentation au niveau du quartier pourra être envisagée.

Pour conclure, le plan global de déplacement n'impacte pas trop le quartier.

### 3-2 Sécurisation autour de l'école et de la piste cyclable.

Le sujet le plus prégnant est celui des abords de l'école des Sablons mitoyenne avec la piste cyclable.

Un dossier a été préparé afin de le présenter au conseil départemental. Il comporte les informations principales : 1,10km de piste cyclable et 370 élèves à l'école, 8 points de contact ont été repérés entre piétons et cyclistes et 2 points de contact entre piétons et les autres moyens de déplacement.

Les périodes critiques de la journée sont les sorties d'école, ajouté à la mauvaise météo ou à la luminosité. Il explique les problématiques existantes entre toutes les parties et rappelle les responsabilités en cas d'accident.



Des propositions y sont indiquées, **il est demandé aux conseillers de l'alimenter avec des photos aux heures de pointe.**

Actuellement le rythme est un peu plus calme sans doute du fait de la mauvaise saison, le flux reprendra sûrement davantage dès le printemps.

Il est proposé de créer une pétition et/ou un cahier de doléances pour élargir les signalements des problématiques à tous les riverains avant l'envoi au conseil départemental.

### 3-3 Le feu à la sortie du tramway avenue de Verdun.

De l'autre côté du tramway, il est signalé que le feu sur l'avenue de Verdun côté Intermarché est très dangereux car les voitures descendent très vite et ne s'arrêtent parfois même pas au feu rouge. Un accident concernant un enfant est déjà survenu du fait que le quai du tramway arrive directement sur la chaussée. Il y a 1.5km de descente en ligne droite à Châtillon qui ont été aménagées lors de l'installation du tramway, alors que la circulation est plus apaisée à partir de Clamart avec de nombreux feux empêchant de rouler vite.

→ Il est très difficile et très long d'obtenir des réactions du département car il est très éloigné du quotidien des habitants des communes. Le département considère que cette artère est une voie rapide et pour le moment refuse d'envisager un aménagement.

Il a été demandé à l'Etat la pose d'un radar mais pour le moment il n'y a pas eu de réponse.

Les aménagements il y a 10 ans n'ont pas été bien pensés avec tous les usagers du secteur.

## **4. Point d'information sur les projets d'aménagement dans la ville :**

**\*aménagement rue de Malakoff :** avec la création une piste cyclable sécurisée bi-directionnelle. La problématique ressemblait aux sujets abordés précédemment, car il fallait prendre en compte la sécurité des piétons qui se rendent aux écoles et crèches du quartier. Un gros travail de concertation avec le conseil du quartier du stade a été mené depuis 1 an. Pour parvenir à cet aménagement, il a fallu diminuer la largeur de la rue qui est passée en sens unique, Cette nouvelle voie se veut agréable pour tous les usagers par l'amélioration du cadre de vie avec création d'une trame verte dans la continuité de celle de Malakoff. La plantation de 300 arbres et la réfection du square Dreyfus achèvera ces travaux en juin 2023.

Il est signalé que les poubelles stationnent sur la piste cyclable au niveau de la résidence Malakoff

### **\*projet ludo-médiathèque :**

La façade de la médiathèque va connaître un important ravalement puisque le revêtement actuel devient dangereux, puis la ludothèque sera intégrée dans les anciens locaux occupés par la perception.

Les travaux sont prévus pour durer 1 an et demi car ils seront menés en site occupé.

### **\*concertation de la zone des Arues :**

La zone d'activités va devenir un éco quartier, avec un aménagement global, notamment pour réserver un terrain à la Région en vue de la construction d'un lycée dans quelques années, mais de prévoir l'élargissement de la coulée verte pour la rendre plus agréable dans cette zone, du logement à mixité sociale et des services. Les immeubles qui seront construits sur cette zone vont contribuer à la création du lycée, des équipements publics et des commerces de proximité, ce qui permettra de moins peser sur le budget de la ville.

La ville est subordonnée à une contrainte de l'Etat qui demande de construire 200 logements par an, du fait de la création du Grand Paris Express autour duquel il est demandé de densifier. Cet éco quartier permettra d'y répondre sans toucher à d'autres endroits sur la ville et ainsi maintenir les zones pavillonnaires.

Des réunions de concertation seront organisées pour avancer sur ce projet structurant de la ville jusqu'à la fin de l'année ; ensuite le projet pourra être présenté en tenant compte de toutes les idées et propositions qui auront été faites. Le projet est mené en partenariat avec Vallée sud Grand Paris.

## 5. Échanges avec les Châtillonnais présents du public

- L'ONERA a été bloqué pour environ 7 ans car l'Etat n'a pas encore déménagé. Il veut vendre le terrain le plus cher possible mais la ville s'est protégée en limitant la constructibilité sur le terrain. La situation est gelée pour le moment et peut être pour 7 ans, il faudra réfléchir à un projet du type de celui des Arues
- Il a été constaté que le revêtement qui a été changé au bout de la passerelle à côté de l'Intermarché n'est finalement pas efficace, il est toujours boueux en période de pluie ;  
→ il est prévu dans les mois à venir d'étudier une nouvelle solution avec drainage.
- Il est signalé que la passerelle en plus d'être glissante les jours de pluie, il y a des morceaux de ferraille qui deviennent dangereux.  
→ le service parc et jardin va être informé.
- Pourquoi le dimanche et le lundi la passerelle ne reste pas ouverte jusqu'à 1h du matin (comme les autres jours), puisque c'est un accès au tram ?  
ce serait lié aux résidences qui souhaitent ne pas être dérangées le soir en semaine.  
Toutefois, la voie qui mène à la passerelle est publique.  
→ la question sera posée à la brigade verte sur le fonctionnement et l'historique pour se mettre en cohérence avec les horaires du T6  
*Le 11/04 la responsable de la brigade verte assure que la passerelle est fermée tous les soirs à 1h du matin sans distinction de jours.*
- L'avenue de la division Leclerc est dangereuse pour les vélos,  
→ une étude pourra être menée pour l'améliorer mais elle ne sera pas une seule enfilade ; le sujet sera abordé avec le cabinet Transamo surtout la partie du bas de la rue.
- Le parc du Panorama est dangereux pour les tout petits car il n'y a que des petites barrières de protection. De plus, des odeurs très désagréables sont persistantes.  
→ Vallée sud a prévu de refaire tout l'assainissement de ce bassin qui ne fonctionne pas. Le service municipal pourra ensuite réaménager le parc qui a été prévu au budget 2023.  
→ En attendant cette intervention, c'est le parc Malraux qui connaît de nouveaux aménagements : des agrès pour les seniors, une nouvelle structure de jeux pour les 3-8 ans choisie par les enfants de l'école des Sablons, elle sera posée en avril. De plus, le bassin en bas des escaliers va être drainé et comblé puis végétalisé pour en finir avec les moustiques et autres nuisances.  
Les marches cassées seront réparées et aménagées pour les pmr.
- Le chemin qui passe entre les résidences et qui permet à tous les jeunes de se rendre au lycée est en très mauvais état et est mal éclairé, il est un peu glauque.  
→ ces dégâts ont été constatés lors d'une balade urbaine avec Madame la Maire, il a été prévu de remettre ce passage en bon état.
- Le Sedif avait un projet de ferme urbaine et maraichage sur leur terrain pour lequel la mairie était partante mais il n'y a plus de nouvelles depuis quelques mois malgré des relances.
- Il est demandé ce qui va advenir de certains arbres car un gros arbre devant la crèche des Sablons semble de plus en plus penché.  
→ 2 arbres près de la crèche ont été abattus, d'autres ont été taillés et semblent reprendre. En ce qui concerne le gros platane sur la petite place contenant la stèle du Général de Gaulle, son avenir est à court terme. A ce moment-là, un projet sera à étudier pour mettre en valeur ce site mais des réservoirs sont installés en sous-sol, il y aura donc peu de solutions.

- Il est indiqué que la zone située tout en haut de la ville comme la rue du Fort est ressentie par les riverains comme un peu à l'abandon, il n'y a pas de fleurissement, les réverbères sont en mauvais état... Un courrier sera adressé à Mme la Maire pour expliquer la situation.
- Quelle est la conséquence du non-respect de construction de 200 logements par an par l'Etat ?  
→ la commune peut perdre des financements de l'Etat lors des plans de relance si les objectifs ne sont pas respectés, il y a aussi des moyens de rétorsion via des aides d'organismes qui seraient supprimées. Pour le moment, l'Etat n'est pas trop sévère, par exemple depuis 2020 il n'y a eu que 140 logements signés au service urbanisme et il n'y a pas eu de réaction mais à terme, il faudra tout de même montrer de la bonne volonté.  
Mais il y aura toujours des constructions, une commune ne peut pas tout empêcher, de plus, une ville qui n'évolue pas est une ville qui meurt. Il faut faire de nouvelles propositions pour satisfaire aux changements de la population.
- Il est signalé un dépôt d'ordures sauvages en haut de la rue du Panorama et rue Maryse Bastié, son volume monte régulièrement car tout le monde pense que c'est un endroit dédié. C'est peut-être un ancien cani parc ou un endroit pour les poubelles mais qui n'est pas utilisé à cet effet. C'est un quartier qui connaît un fort turn over de locataires c'est ce qui explique peut-être tous les dépôts sauvages du quartier.  
→ les service environnement passera pour débarrasser et une recherche sera faite pour savoir à qui appartient cette parcelle ; si c'est la commune, une modification de l'espace sera étudiée afin d'éradiquer le problème. Si c'est la copropriété, il devra être réglé par celle -ci.

## 6. Date du prochain conseil

Lundi 17 avril 2023 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h10

Adjointe à la Maire

  
  
DORFIAC Elodie

Co-président

  
DORSO André